

Loi anti-inflation

Une voix: Nous pouvons le voir mordre maintenant.

M. Macdonald (Rosedale): La Commission, dit-il, devrait exercer son mordant dans de nombreux secteurs de l'économie, elle devait avoir le pouvoir de faire réviser les prix inflationnistes. Je ne suis pas étonné que le chef du NDP n'ait pas, l'autre jour, répété cette déclaration à la Chambre. Même lui devrait voir à l'évidence qu'il ne pouvait pas exiger la création d'une commission de révision des prix dotée de pouvoirs réels et soutenir en même temps qu'une armée de comptables de grande entreprise la rendrait inopérante. Ce serait après tout tourner en ridicule la proposition faite par lui-même il y a deux semaines encore et la position prise par son parti il y a 15 mois. En faisant allusion à «Jaws», il faisait apparemment appel au requin, pour dire ensuite que ce n'était qu'un requin de caoutchouc.

Quand il a pris part au débat, le chef du Nouveau parti démocratique a soutenu qu'on ne pourrait exercer une mesure de contrôle sur les prix et bénéfices qu'en levant une armée de bureaucrates. Je n'ai jamais entendu le député d'Oshawa-Whitby ni aucun de ses amis dire que la commission de révision des prix préconisée si souvent par son parti exigerait cette armée de bureaucrates. Il est facile d'évoquer l'image d'une phalange de comptables travaillant tard dans le secret de la nuit à leurs machinations. Je rappelle au député que, avec les années, une méthode comptable détaillée a été mise au point, surtout à cause de l'impôt sur le revenu des sociétés, pour éviter justement ce genre d'erreurs.

Je lui signale également que, lorsqu'il soutient qu'on ne saurait revenir sur une hausse de prix une fois qu'elle est en vigueur en réglementant les profits, il contredit encore une fois la position adoptée par son propre parti. Sans doute se souvient-on que M. Lewis proposait de contrôler les prix en fonction de ce que le capital rapportait de profit.

Une voix: Revenez-en au bill.

M. Macdonald (Rosedale): Nous avons effectivement l'intention de doter la Commission anti-inflation d'un effectif assez réduit et limité, du moins au début. Nous ne souhaitons nullement constituer une nouvelle armée de bureaucrates si nous pouvons l'éviter—et je crois que nous le pouvons. Mais la Commission pourra retenir de temps à autre les services de personnes de l'extérieur pour grossir au besoin son effectif. Je prévois aussi que l'administrateur pourra également recourir aux bons offices de services gouvernementaux déjà en place, ceux par exemple de Revenu Canada, pour l'aider à remplir les fonctions que lui confie la loi.

A ce propos, M. Pepin, président de la Commission, m'informe qu'il a envoyé des lettres à toutes les grandes sociétés visées par la loi pour demander leur aide et leur collaboration. La lettre fait état des dossiers qu'elles devront tenir pour se conformer à la déclaration de principe et au bill, dont le texte leur est également envoyé. Les sociétés sont de plus prévenues qu'elles seront dans certains cas tenues sous le régime de la loi de donner à la Commission préavis des hausses de prix qu'elles projettent d'imposer une fois que la loi sera entrée en vigueur; la Commission ne possède pas le pouvoir d'exiger ces préavis aux termes de la loi sur les enquêtes. Nous allons exiger d'être au moins prévenus des hausses de prix. Bien que je ne puisse assurer que les rouages administratifs que nous nous proposons d'établir seront d'une efficacité absolue pour le contrôle des prix et des profits, ils joueront, j'en

suis sûr un rôle extrêmement important pour décourager les violations des lignes directrices relatives aux prix et aux profits.

Au cours de son intervention, le député d'Oshawa-Whitby a fait allusion à certaines données relatives aux niveaux de prix et de rémunération au Canada pour ces dernières années. Je crois qu'il importe d'analyser cet aspect, parce que l'application est l'épine dorsale de tout le programme. On a soutenu à cette époque que le contrôle des salaires et des traitements était inutile. J'ajouterais que cela n'a pas empêché le député d'Oshawa-Whitby de déclarer, sauf erreur, lors d'une conférence de presse à Vancouver, qu'une commission de contrôle des prix—celle dont il parlait—devrait pouvoir enquêter sur les hausses de salaires élevées.

● (1240)

Les opinions peuvent évidemment différer quant à savoir s'il faut s'inquiéter du fait que depuis plusieurs mois le pourcentage des hausses de salaires et de traitements au Canada, et en particulier des revendications salariales, a augmenté deux fois plus vite qu'aux États-Unis. Cependant, je trouve que la position du député contraste violemment avec celle des trois premiers ministres néo-démocrates, qui ont tous exprimé leur inquiétude, à titre de chefs de gouvernement, face aux conséquences que de telles hausses dans leurs provinces.

A plusieurs reprises, le chef du Nouveau parti démocratique a signalé, comme il l'a fait mardi dernier, qu'au cours de la période de trois ans se terminant vers le milieu de 1975, l'indice des prix à la consommation avait augmenté de 33 p. 100, alors que le salaire industriel moyen avait accusé une hausse de 36 p. 100, ce qui veut dire qu'en termes réels le niveau de vie du travailleur canadien s'est amélioré au taux d'environ 1 p. 100 par année au cours de cette période. Il en concluait que les travailleurs canadiens avaient bénéficié de moins que leur juste part de l'augmentation des richesses nationales.

En toute justice, je me dois de rappeler au député que dans la plupart des grands pays industrialisés, le niveau de vie réel du travailleur industriel ne s'est pas amélioré mais qu'il a, de fait, fléchi sensiblement. En outre, au cours de cette période, le PNB réel, par travailleur canadien, a baissé de 3,2 p. 100, malgré une expansion assez marquée de notre économie comparativement à celle d'autres pays, à cause d'une croissance anémiée de notre productivité et de l'ampleur exceptionnellement marquée prise par notre population active. Par contre, le revenu disponible réel dont dispose chaque travailleur—c'est-à-dire ce dont il dispose quand il touche son salaire—déduction faite des impôts directs, a augmenté de 3,8 p. 100 au Canada; cela, surtout parce que le gouvernement a réduit les impôts des particuliers et adopté des programmes de soutien du revenu plus avantageux.

Le chef du NPD a dit que notre programme est injuste parce que l'augmentation minimum de \$600 par an prévue pour les gagne-petit dans les lignes directrices est insuffisante et, ce qui est peut-être plus important, parce que cette augmentation n'est pas obligatoire. Le minimum de \$600 que nous avons proposé n'a rien de magique. Le choix du montant est une question de jugement et j'ai remarqué que, tout en critiquant ce montant, le député d'Oshawa-Whitby a évité de dire quel montant d'après lui il serait raisonnable d'accorder dans la situation actuelle.